

DEMANDE D'ADMISSION

DIPLÔME DE PREMIER CYCLE EN GÉNIE - PROFESSIONNEL FORMÉ À L'ÉTRANGER (TYPE 4)

AVANT DE COMPLÉTER VOTRE DEMANDE D'ADMISSION

Votre profil :

- Vous avez été formé.e à l'extérieur du Québec ou du Canada;
- Votre premier diplôme est en génie.

Pour vous aider à vous situer dans le processus d'analyse des équivalences, [veuillez répondre aux questions du guide de préadmission](#).

- ❖ Important : L'évaluation comparative du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne constitue pas une équivalence de diplôme, mais sert plutôt à situer vos études dans le contexte du système d'éducation québécois. Elle est délivrée à titre indicatif seulement.
- ❖ Certains diplômes ne sont pas équivalents à un baccalauréat en génie québécois, notamment les licences professionnelles.

Afin de compléter votre demande, veuillez suivre les étapes détaillées pour réunir les documents nécessaires à votre demande d'admission [ICI](#) dans la section document à fournir de la page « Diplômés internationaux ».

Assurez-vous d'obtenir tous les documents avant de faire votre demande.

À des fins d'orientation, les exemples suivants sont généralement refusés par le comité d'admission à l'exercice :

- Études comparables au niveau collégial (Cégep) au Québec, notamment, licence professionnelle, brevet de technicien supérieur, diplôme universitaire de technologie.
- Diplôme d'études universitaires dans un domaine autre qu'en génie, sans études supérieures de maîtrise de type cours en génie ou doctorat en génie.
- Diplôme de maîtrise en gestion de projets d'ingénierie
- Diplôme d'études collégiales en génie au Québec (n'est pas un diplôme de niveau universitaire)
- Baccalauréat par cumul de certificats
- Diplômes de la liste suivante :
 - Architecture
 - Environnement
 - Géomatique
 - Agronomie
 - Géographie
 - Microbiologie
 - Biologie
 - Géologie
 - Physique
 - Biochimie
 - Géotechnique
 - Urbanisme
 - Chimie

Votre demande sera traitée lorsqu'elle sera complète et que les frais seront payés.

Les frais ne sont pas remboursables.

Le montant à payer pour la demande d'admission figure à la [grille de tarification, à la section « Programme d'accès à la profession – Grille de tarification \(taxes incluses\) », sous la rubrique « D. Diplôme en génie hors Canada sans entente \(Type 4\)](#).

DEMANDE D'ADMISSION

DIPLÔME DE PREMIER CYCLE EN GÉNIE - PROFESSIONNEL FORMÉ À L'ÉTRANGER (TYPE 4)

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS

Nom _____ Date de naissance (aaaa/mm/jj) _____

Prénom _____ Sexe M F

SECTION 2 - COORDONNÉES DU DOMICILE

Adresse _____ Ville _____

Province/État _____ Pays _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel (Veuillez fournir une adresse courriel établie à votre nom.) _____

SECTION 3 - AUTRES COORDONNÉES (facultatif)

Poste _____ Courriel _____

SECTION 4 - FORMATION

	Nom de l'établissement	Ville, Province, État, Pays	Intitulé du diplôme	Domaine	Date d'obtention (aaaa/mm)
Premier cycle*					
Cycle supérieur en génie*					

* Si vous avez étudié dans une autre langue que le français, veuillez vérifier les [exigences linguistiques](#).

SECTION 5 - EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre pourrait exiger de compléter avec succès une activité de formation ou réussir un examen pour obtenir votre équivalence totale. Sélectionnez dans la liste le domaine qui se rapproche le plus de celui de vos études de 1er cycle. L'Ordre se réserve le droit de vous demander la réussite d'un examen dans un autre domaine.

1^{er}

2^e

SECTION 6 - DÉCLARATION DE DÉCISIONS JUDICIAIRE OU DISCIPLINAIRE

Conformément à l'article 45.2 du [Code des professions](#), toute personne doit, dans sa demande d'admission, informer l'Ordre qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire. Le Conseil d'administration de l'Ordre peut refuser la délivrance du permis dans les cas notamment où vous avez fait l'objet d'une décision disciplinaire ou encore celui où il existe un lien entre l'infraction criminelle pour laquelle vous avez été déclarée coupable et l'exercice de la profession.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision au Canada vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction, qui si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ? En répondant OUI, vous devrez joindre le [formulaire de déclaration d'infraction criminelle](#).

Oui Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire au Québec ou d'une décision d'un organisme similaire situé à l'extérieur du Québec vous imposant la révocation de votre permis, ou la radiation de votre nom du tableau, y compris la radiation provisoire, la limitation ou la suspension de votre droit d'exercice ou une sanction similaire affectant votre droit d'exercice ? En répondant OUI, vous devrez joindre le [formulaire de déclaration de décision disciplinaire](#).

Oui Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision vous déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du Code des professions ou vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une telle poursuite ? En répondant OUI, vous devrez joindre le [formulaire de déclaration de décision pénale](#).

Oui Non

SECTION 7 - COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire et ceux contenus dans les documents joints à votre demande sont recueillis par l'Ordre pour traiter votre demande d'admission et à des fins de contrôle de l'exercice de la profession. Ces renseignements doivent être obligatoirement fournis par toute personne qui fait une demande, au risque de se voir refuser la délivrance du permis. Seuls le personnel dûment autorisé et les instances concernées de l'Ordre auront accès à ces renseignements.

À moins que la loi le prévoit ou lorsque la personne concernée y consent expressément, les renseignements détenus par l'Ordre ne peuvent être utilisés à des fins autres que le traitement de votre demande et le contrôle de l'exercice de la profession.

Pour obtenir plus d'information sur la façon dont l'Ordre encadre vos renseignements personnels et sur vos droits d'accès et de rectification, consulter la [Politique sur la confidentialité des renseignements personnels](#).

SECTION 8 - DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je comprends qu'une fausse déclaration, une omission de rapporter un fait ou la transmission de faux documents, de documents altérés ou obtenus frauduleusement peut entraîner des sanctions administratives notamment la suspension de l'étude de mon dossier, le rejet de ma demande de permis ou la révocation de celui-ci.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que [tous les documents joints](#) à ma demande sont vrais, exacts et non altérés.

Je consens à ce que l'Ordre des ingénieurs du Québec contacte, s'il y a lieu, les personnes ou les organismes qui ont rédigé, signé, produit ou certifié les documents constituant mon dossier afin d'en confirmer l'authenticité et la validité.

Je comprends que les frais ne sont pas remboursables et sont sujets à modification

En soumettant cette demande, je comprends que les renseignements fournis dans ce formulaire et ceux contenus dans les documents joints à ma demande seront utilisés par l'Ordre pour traiter ma demande de permis et pour des fins de contrôle de l'exercice de la profession.

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

SECTION 9 - PAIEMENT

Je joins un chèque couvrant les frais de demande d'admission* au montant de :

\$

J'autorise l'Ordre à prélever les frais de demande de permis* sur la carte de crédit suivante au montant de :

\$

Visa

MasterCard

Numéro de la carte de crédit

Date d'expiration (mm/aa)

* Voir [grille de tarification](#)